

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 276 publiée le 1 avril 2011

UNE BONNE NOUVELLE POUR LA FORME EXTRA DANS LES SÉMINAIRES : L'EXPÉRIENCE LYONNAISE SE POURSUIT !

Dans notre **lettre 205 du 21 novembre 2009**, nous mettions en évidence l'annonce faite lors de la deuxième rencontre Réunicatho de « l'ouverture à Lyon, l'an prochain, d'un séminaire bi-formaliste, en ce sens qu'y sera aussi pratiquée et enseignée la célébration de la forme extraordinaire du rite romain ».

Un an plus tard, dans notre **lettre 253 bis du 26 octobre 2010**, nous confirmions l'ouverture d'une « année de propédeutique (année de discernement avant l'entrée dans le premier cycle du séminaire, correspondant à l'année de spiritualité des séminaires traditionnels) réservée à la forme extraordinaire au sein du séminaire de Fourvière ». Nous ne cachions cependant pas les difficultés rencontrées par les promoteurs de cette initiative puisque 7 des 8 postulants s'étaient en fin de compte désistés. Il faut dire qu'aucune perspective n'existait alors pour eux au-delà de cette année de propédeutique.

En dépit de cette rentrée réduite à l'unité, le cardinal Barbarin et son auxiliaire en charge du projet, Mgr Batut, avaient tenu bon et permis la mise en place de cette Maison Sainte Blandine, inaugurée donc à la rentrée 2010.

Saluant cette expérience, nous soulevions néanmoins la question de l'après-propédeutique en ces termes : « Que deviendra cet unique étudiant (et demain les autres séminaristes qui voudraient suivre cette voie) une fois devenu séminariste diocésain proprement dit ?

Pourra-t-il bénéficier de la célébration de la forme extraordinaire au cours du premier et du second cycle du séminaire lyonnais, ou devra-t-il poursuivre ailleurs sa formation ? »

Nous ne faisons qu'exprimer une interrogation de bon sens, partagée, il va de soi, par les responsables directs de l'expérience. Dans un entretien donné à *France Catholique* (11 mars 2011), l'abbé Spriet, responsable de la maison Sainte Blandine, annonce que « le diocèse de Lyon veillera à assurer la continuité et la cohérence de la formation, avec en particulier une philosophie solide donnant à saint Thomas d'Aquin la place qui lui revient, le latin et le chant grégorien, la messe sous la forme extraordinaire à l'église St-Georges desservie par les prêtres de l'association Totus Tuus » (<http://www.associationtotustuus.com>) .

Concrètement, cela signifie que l'actuel « propédeute » pourra l'an prochain, au cours de ce qui sera sa première année de séminaire proprement dit, continuer à bénéficier de la spécificité de l'enseignement qui est actuellement le sien. Et il semble désormais pleinement acquis que cette formation lui sera garantie tout au long de son parcours de séminariste. À la condition, bien entendu, qu'il persévère dans sa vocation - et nos prières sont les bienvenues pour le conforter dans son choix - et que d'autres postulants viennent le rejoindre dès la rentrée prochaine.

I - MIEUX CONNAÎTRE LA MAISON SAINTE-BLANDINE

Dans le but d'attirer, précisément, de nouvelles vocations, la Maison Sainte Blandine met l'accent sur les piliers de la formation qu'elle dispense :

- la vie spirituelle, marquée notamment par la prière quotidienne, la lecture de la Sainte Écriture, l'étude du Catéchisme de l'Église catholique, l'apprentissage du latin et du chant grégorien et des sessions de formation à la liturgie dans les abbayes de Solesmes et Triors ;

- la pratique des deux formes du rite romain, avec la messe quotidienne célébrée 6 jours sur 7 selon la forme extraordinaire et une fois selon la forme ordinaire (messe du vendredi à la Primatiale St-Jean avec le cardinal Barbarin) ;

- la vie en communauté, dans l'esprit décrit par le Saint Père dans sa lettre aux séminaristes du 18 octobre 2010 : « Dans la vie en commun, peut-être difficile parfois, vous devez apprendre la générosité et la tolérance non seulement en vous supportant mutuellement, mais en vous enrichissant les uns les autres, si bien que chacun puisse apporter ses dons particuliers à l'ensemble, tandis que tous servent la même Église, le même Seigneur. » ;

- l'esprit de service, manifesté en particulier par un apostolat d'un mois auprès des pauvres et en harmonie avec la lettre pastorale « L'Église est une servante » publiée par le cardinal Barbarin l'an dernier.

L'administration quotidienne de la Maison Sainte Blandine est confiée aux prêtres de l'association Totus Tuus qui sont en charge de la paroisse Saint-Georges dans le Vieux Lyon, où est célébrée quotidiennement la liturgie traditionnelle. Responsable de cette nouvelle voie vers l'ordination, l'abbé Spriet souligne qu'elle est ouverte à « tous les candidats francophones au sacerdoce diocésain envoyés par leur évêque ». Se voulant un service à l'Église francophone, on pourrait donc légitimement imaginer y rencontrer demain des postulants originaires de Belgique ou d'Afrique voire du Québec.

Un autre aspect cher aux promoteurs de la Maison Sainte Blandine, c'est celui de l'unité. L'abbé Spriet rappelle que, depuis saint Irénée, le diocèse de Lyon entretient « une passion séculaire pour l'unité » et explique chercher « à servir la réconciliation interne au sein de l'Église », dans l'esprit du *Motu Proprio Summorum Pontificum*. Dans *France catholique*, l'abbé Spriet déclare même : « N'est-il pas paradoxal, et même scandaleux, que le Sacrement de l'unité (l'Eucharistie) puisse devenir une occasion de division ? » Des propos auquel le Mouvement pour la Paix liturgique et la Réconciliation dans l'Église ne peut que souscrire avec enthousiasme.

II - REJOINDRE LA MAISON SAINTE BLANDINE

Comment faire alors pour rejoindre la Maison Sainte Blandine et servir l'unité et la réconciliation dans l'Église ?

La marche à suivre pour celui qui est candidat au sacerdoce est simple : « Il prend rendez-vous avec son évêque (ou celui du diocèse dans lequel il souhaite devenir prêtre diocésain) et il parle avec lui de sa vocation, de son histoire personnelle, de ses souhaits. Ensuite cet évêque prendra contact avec Mgr Batut pour nous confier son candidat ». En mai 2010, dans un entretien à *La Nef*, Mgr Batut soulignait l'importance de cet accord de l'évêque : « cela signifie que l'évêque prend en compte l'héritage personnel du candidat, en particulier liturgique, et le considère comme positif pour son diocèse ».

Souhaitons-le. Car, si désormais on a la certitude que les vocations liées au diocèse de Lyon pourront continuer leur formation au rythme du *Motu Proprio* et de « ce qui va avec » de la « réforme de la réforme », reste à savoir ce que feront les autres évêques de leurs séminaristes à la fin de leur année de propédeutique lyonnaise : leur permettront-ils de poursuivre leurs études à Lyon pour continuer à y bénéficier de la forme extraordinaire ou voudront-ils les rappeler dans leur diocèse pour les séminaires diocésains ou régionaux où ils envoient leur autres séminariste ? Et, dans ce cas, leur offriront-ils la même continuité que celle proposée par le cardinal Barbarin ?

Or, qui dit séminaire diocésain francophone dit, pour l'instant : zéro liturgie traditionnelle, guère plus de latin ou de grégorien et tout aussi peu de thomisme... Le tout, d'ailleurs, à l'encontre des textes conciliaires et de documents postérieurs comme l'exhortation *Pastores Dabo Vobis* de Jean-Paul II. Soyons clairs (et réalistes) : sauf le cas particulier de Toulon, si les évêques veulent conserver les séminaristes qu'ils auront accepté d'envoyer à Sainte-Blandine, ils leur faudra nécessairement leur laisser continuer leur formation à Lyon.

Pour avoir de plus amples informations sur cette Maison, il est conseillé d'entrer en contact avec l'abbé Spriet : laurent.spriet@free.fr / tél. : 0033 (0)4 72 77 07 90.

III - LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) L'entretien donné à *France Catholique* par l'abbé Spriet a été suivi d'un article (<http://lyon.catholique.fr/?La-Maison-Sainte-Blandine-un-an>) publié sur le propre site du diocèse de Lyon et faisant le point sur la Maison Sainte Blandine. Selon nos informations, d'autres initiatives sont en préparation, signe évident que les promoteurs de la Maison Sainte Blandine, à commencer par le cardinal Barbarin, sont décidés à développer ce projet. C'est une excellente nouvelle car il s'en est fallu d'une vocation pour que le projet, original et nécessaire, ne capote.

2) Paix liturgique a fait de l'introduction de la forme extraordinaire dans les séminaires l'un de ses thèmes de prédilection pour 2011. Car pour avoir la messe extraordinaire dans nos paroisses, il nous faut des prêtres, et des prêtres formés à cette forme du rite. Trois possibilités complémentaires et non concurrentes (bien au contraire : elles sont appelées à se soutenir les unes les autres) s'offrent donc désormais, ou plus exactement devraient désormais s'offrir :

A/ La solution que nous appellerons celle du « tout extraordinaire » : les instituts *Ecclesia Dei* ont plus que jamais à jouer leur rôle spécifique de référence. Il est souhaitable que les diocèses utilisent plus largement leurs services. Étant bien précisé qu'en toute hypothèse, ils ne peuvent pas répondre à la demande de messes extraordinaires telle qu'elle se manifeste et qu'elle se manifestera de plus en plus.

B/ La solution du « surtout extraordinaire », celle de Sainte-Blandine (et la solution à certains égards analogue de la communauté des Missionnaires de la Divine Miséricorde, l'abbé Loiseau à Toulon, avec en outre, dans ce diocèse, l'accueil direct de vocations pour la forme extraordinaire) : dans cette solution, défendue par l'abbé Spriet, et que nous nous faisons un devoir de soutenir, il s'agit d'intégrer officiellement dans l'organisation diocésaine la formation de séminaristes se destinant très majoritairement à la célébration de la forme extraordinaire.

C/ Enfin, pour l'ensemble des séminaristes des diocèses, l'esprit du Motu Proprio exige en outre une double avancée :

1- Le cas général : il convient que tous les séminaristes soient capables de célébrer la forme extraordinaire si on le leur demande, même s'ils se destinent d'abord à la célébration de la forme ordinaire. Il faut donc que la forme extraordinaire soit pratiquée régulièrement dans les séminaires diocésains et régionaux et qu'elle soit apprise aux séminaristes.

2- Et la solution bi-formaliste qui doit être offerte aux séminaristes « d'esprit Motu Proprio », dont nous parlions dans notre dernière lettre, et qui sont de plus en plus nombreux à se manifester.

Le renversement de tendance concernant les vocations passe nécessairement par l'écoute de leur demande. Il faut absolument réfléchir au « plus » que demandent ces séminaristes qui veulent être des « prêtres Motu Proprio », c'est-à-dire célébrant l'une et l'autre forme (la forme extraordinaire et la forme ordinaire de la manière la plus traditionnelle possible). On aura remarqué dans ce qui précède que la formation doctrinale thomiste sera une spécificité de l'expérience Sainte-Blandine ! Il est clair que les séminaristes Motu Proprio réclament également ce type de formation.

En conclusion : l'offre lyonnaise d'un cycle spécifiquement consacré à la célébration majoritaire de la forme extraordinaire et ouvert aux diocèses extérieurs doit être soutenue. Nous insistons : elle ne concurrence pas et ne doit pas concurrencer la voie des communautés *Ecclesia Dei* ; elle n'empêche pas non plus et ne doit pas empêcher la réponse à la demande des séminaristes « d'esprit Motu Proprio ». Il y a donc aujourd'hui trois voies de formation des séminaristes français, dont la première fonctionne bien et doit fonctionner mieux, dont la seconde en est à ses balbutiements et doit être vivement encouragée, et dont la troisième doit être mise en place :

- La voie « tout extraordinaire » de la formation dans les instituts *Ecclesia Dei* ;
- La voie « majoritairement extraordinaire » de la formation de Totus Tuus et des Missionnaires de la Divine Miséricorde ;
- La voie « Motu Proprio », celle d'une formation bi-formaliste, accompagnée de « ce qui va avec », qui doit être rendue praticable à un nombre qui sera toujours plus important de séminaristes diocésains.

Est-ce à dire que nous prônons une espèce de « marché libre » de la formation des futurs prêtres en France et que nous encourageons la juxtaposition de diverses catégories de prêtres ? Certainement pas : l'esprit même du Motu Proprio qui veut, pour faire bref, l'extension de la forme extraordinaire et la traditionalisation de la forme ordinaire (= la réforme de la réforme) est, à notre avis, le grand moyen d'intégration de la diversité dans l'unité. Et surtout le grand moyen d'un renversement de tendance en ce qui concerne les vocations.

Hic et nunc, affirmer cela nous semble relever du sens de l'Église dans l'Unité et la Charité.